

5 à 7 du 4 mai 2006

La condition urbaine : la ville à l'heure de la globalisation
par Olivier Mongin.

*Suite à un incident technique, les propos d'Olivier Mongin n'ont pu être enregistrés et sont remplacés ici par un résumé, avec le sommaire original, de la troisième partie de son livre qui faisait l'objet de cette conférence

Introduction par Ariella Masboungi.

Philosophe, Olivier Mongin est directeur de la revue *Esprit* où il est entré en 1976. Il mène aussi une activité éditoriale étant co-directeur de la collection « Couleur des Idées » aux éditions du Seuil, ayant précédemment dirigé la collection « Questions de société » aux éditions Hachette de 1993 à 1997. Il est membre de bien des conseils d'administration ou de commissions telles celle de la violence à la télévision ou d'organismes tels le Haut Conseil à l'intégration.

Puis il est un auteur fécond aux centres d'intérêts variés comme en témoignent les ouvrages tels: « La peur du vide I et II. Essai sur les passions démocratiques » (1991 et 1994), « Face au scepticisme. Les mutations du paysage intellectuel » (1994). Il consacre deux ouvrages au rire : « Eclats de rire. Variations sur le corps comique » (2002) et tout récemment « De quoi rions-nous ? ». Il est l'auteur de portraits comme celui de Paul Ricoeur et de Buster Keaton. Il explore aussi les grands sujets contemporains parmi lesquels la ville dont il est un observateur attentif et un militant « La condition urbaine » autour duquel va tourner notre débat d'aujourd'hui.

Dans cet ouvrage il aborde la ville par « l'expérience urbaine » qu'il définit par sa capacité corporelle et multidimensionnelle. Et la confronte à la condition urbaine contemporaine, après avoir analysé la richesse de la ville consolidée, espace fini qui offrait une expérience urbaine infinie.

J'ai proposé à Olivier Mongin de centrer notre débat sur la troisième partie de son livre : La condition urbaine III qu'il sous-titre L'impératif démocratique, une urgence sémantique, mentale et politique; ses réflexions nourrissent largement les travaux du groupe que j'anime au sein du Club Ville-Aménagement sur la manière de penser l'urbanisme des grands territoires.

Il interpelle les acteurs de la ville quant à leur capacité de susciter dans « l'après-ville », née de la mondialisation, des expériences urbaines, à l'instar des villes

circonscrites, sans plagier celles-ci. Ce « post-urbain » requière attention et imagination pour lui conférer la capacité d'offrir une richesse de sensations, de parcours, de rencontres, une vie civique. Il incite ainsi à ne pas prendre pour acquis le déclin irrémédiable des valeurs urbaines nées de l'histoire européenne

Comment refonder les lieux urbains en accord à notre temps ? Olivier Mongin ne capitule pas

Il imagine ce que serait une « condition urbaine » qui associerait le lieu aux flux qui le traversent et le déstabilisent, et trouverait une juste dimension à l'écologie des villes, au territoire des hommes en « faisant lieu », en construisant une unité avec des fragments, en faisant tenir ensemble des éléments hétérogènes.

Olivier Mongin évoque la forme urbaine à sa manière en proposant l'exemple de la ville informe qui succède à celle qui avait une forme. « L'espace public exige qu'un espace urbain ait une forme, qu'un lieu prenne forme pour un corps. L'espace public posant la question de la reconquête d'une manière de s'assembler dans le même lieu qu'une mise en scène. « Mise en forme et mise en scène sont des expériences simultanées. ». Olivier Mongin insiste sur l'expérience polyphonique que les écrivains savent si bien évoquer comme tous les artistes alors que la ville hors les murs fait principalement appel à la contemplation. Formes et limites, le lieu et le lien, qui est pour moi la définition du projet urbain : lien entre les lieux, les hommes et les fonctions. Un autre grand thème de cette partie III concerne les limites ; il serait intéressant qu'il nous dise ce qu'il entend par la limite : il y a en effet toujours un risque d'interprétation stricto sensu d'un langage de philosophe que l'on peut réduire à la notion physique et urbanistique du terme. Il conviendrait, à son sens, d'inventer une « culture urbaine des limites », ce qui relève du paradoxe car comment « faire lieu » avec ce qui « fait flux » ?

Il propose alors des retrouvailles corporelles avec les lieux par le truchement d'un bâti articulé et différencié pour servir de support à l'identité humaine et sociétale « puisqu'on ne peut devenir citoyen du monde ou pleinement homme qu'à condition d'appartenir à un lieu. »

Pour ce faire, les références foisonnent pour redonner l'espoir, refusant la démission et l'acceptation de la ville générique. Références conceptuelles et références à des expériences concrètes toujours en lien avec les lieux, le projet local de Magnaghi.

Il s'agit de construire un projet qui soit à l'opposé de ce qu'il dénonce : la séparation, le règne strict de la sécurité, la fermeture, l'absence de distinction entre public et privé, dedans- dehors, collectif –individuel, uniformité, absence de limites, absence de repères et d'image mentale de la ville, l'ensemble se traduisant par une pauvreté de l'expérience urbaine proposée. Il semble avoir foi dans l'urbaniste qu'il définit comme celui qui doit faire tenir ensemble des éléments hétérogènes.

J'interprète la venue d'Olivier Mongin à notre 5 à 7 comme un souhait de mobiliser les aménageurs sur leur capacité à proposer une inversion de ces tendances naturelles sans nostalgie aucune pour la ville née de l'histoire qu'il faut éviter de stériliser en en faisant une ville musée mais en la considérant comme un pôle important de la ville territoire et en créant lien entre lieux qui ne soient plus des entités fermées sur elles mêmes, entre polarités pour enrichir l'expérience urbaine

La condition urbaine III : l'impératif démocratique.

Rappel: les 3 temps de la réflexion sur la ville.

Olivier Mongin distingue:

- le temps initial de la ville: « milieu sous tension », lieu de l'expérience corporelle et de l'expérience publique et politique;
- le temps présent: l'après-ville, l'urbain illimité, l'éclatement des métropoles;
- le temps du projet: la fondations par l'impératif démocratique et la recreation politique.

I. Le retour des lieux.

Du local au global.

La mondialisation, éclatement et illimitation de l'urbain, n'a pas pour autant fait disparaître les « lieux ». Soit « le dépli infini et souvent monstrueux de la ville-monde, soit le repli de la ville globale et de la cité ethnique (...) donnent lieu à des fragmentation spatiales et des séparations sociales. (...) Mais cette résurgence effective des lieux s'accompagne encore difficilement d'une prise de conscience du rôle que doit jouer le local par rapport aux échelons étatiques et supra -nationaux.

De la résurgence des lieux à la lutte des lieux

Parmi les lieux de la mondialisation dominés par les flux et par la privatisation de la vie publique il convient de privilégier « les lieux qu'il faudrait reconquérir contre les flux », les terrains de l'action efficace. L'analyse d'Olivier Mongin ouvre à cette possibilité de lutte en s'appuyant sur les réflexions d'Alberto Magnaghi qui propose une conception de la globalisation par le bas (voir ci-après : l'utopie urbaine comme scénario collectif). Mais est-il possible d'imaginer des lieux « qui limitent les flux et retrouvent le sens des limites », des lieux où le corps soit la mesure de l'expérience urbaine, et où le citoyen soit soucieux de recréer des agglomérations ?

Lieux, non lieux, et cité virtuelle.

Comment distinguer les lieux où l'expérience urbaine est encore possible des non-lieux, hors-lieux et des « n'importe où » où la virtualité coupe de la réalité ? L'auteur s'appuie pour répondre sur les analyses de Manuel Castells qui caractérise la ville virtuelle par la forme spatiale du réseau et l'espace spécifique des flux selon 3 strates:

- la première est celle où l'infrastructure technologique détermine « le nouvel espace, tout comme les chemins de fer définissait les régions économiques »;
- la seconde est celle des non-lieux, « les échangeurs qui nouent et dénouent l'espace du réseau (...), les moyeux et les noeuds. » Lieux/non lieux tant ils sont aléatoires et provisoires dans les territoires de la mondialisation.

**Suite à un incident technique les propos d'Olivier Mongin n'ont pu être enregistrés et sont remplacés ici par un résumé avec le sommaire original de la troisième partie de son ouvrage qui faisait l'objet de la conférence.*

- la troisième strate concerne l'organisation spatiale des élites et le style de vie nomade où « il n'y a ni jour, ni nuit, ni distance.

Ces 3 strates permettent de saisir « le ressort de la cité virtuelle, (...) processus plutôt que lieu ». Les effets de cette mondialisation seraient, selon l'auteur, la dé-réalisation et la dé-spatialisation et l'apparition d'un « homo prothéticus (...) assisté par l'électronique, la télématique, les mémoires artificielles (...). Pour faire imaginer les dangers que fait courir au « lieu » la cité virtuelle, l'auteur la compare à la ville utopique de Thomas More, « la bonne ville universalisable (...) indifférente aux limites et aux déterminations locales (...). Mais en dépit de ce déséquilibre entre le réel et le virtuel, l'espoir de redonner sens à l'expérience urbaine repose pour l'auteur sur la mise en oeuvre grâce à sa valeur proprement anthropologique, de l'échelle locale.

II. Pour une culture urbaine des limites.

Le projet de refonder des lieux urbains accordés à notre temps à partir de l'échelle locale repose sur l'hypothèse que des « lieux » peuvent encore « irriguer » un tant soit peu l'expérience urbaine. Le local exige des lieux urbains, de l'architecture et une culture des limites et de la proximité.

A la recherche de l'expérience urbaine.

Face aux effets de la mondialisation se pose l'interrogation: « comment une expérience urbaine peut contrer le processus en cours en rétablissant une culture des limites et de la proximité (...), là où elles sont repoussées par les non-lieux de la cité virtuelle?

« Avoir lieu d'être » ou la capacité de résistance des corps.

L'expérience urbaine « indissociable d'un bâti et d'un site » est avant tout corporelle dans la mesure où « elle institue le corps comme seuil » face à « un monde scandé par la relation d'un dedans et d'un dehors ». Et en même temps c'est l'expérience d'une « résistance (contre le manque d'espace, de lieu, de relation, d'ouverture) d'un corps insatisfait (jusqu'à la dérobade de soi, (...) l'absence totale, la dépression vitale ».

Olivier Mongin emprunte à Henri Maldiney son regard phénoménologique sur une « absence d'être » dans une ville, non virtuelle celle-ci, mais abstraite: « A Brasilia, où que l'on soit, on n'est nulle part...Sans corps ».

Patrimoine et nouvelle culture urbaine.

Pour concrétiser ce projet, handicapé par la faiblesse de la culture urbaine en France, l'auteur convoque F Choay, Ch de Portzamparc, A.Giovannoni et les expériences urbaines de Bologne, Barcelone et Bilbao.

- F.Choay invite à tirer profit de l'expérience réussie des voisins anglais et allemands pour recomposer les paysages, endiguer la périurbanisation et refabriquer des unités urbaines.

- Ch de Portzamparc avec sa théorisation des 3 âges de la ville inscrit l'espace urbain dans la durée et le respect de la relation entre passé, présent et avenir.

- G.Giovannoni anticipe dès 1931 le « post city age » et les propositions précédentes dans son ouvrage « L'urbanisme face aux villes anciennes. » Il présente une triple mise en garde :

- « contre les hégémonies conférées par les réseaux techniques dans l'organisation de l'espace avec prévalence des échelles d'aménagement mondiale et territoriale et de la logique de branchement »;

- contre une conception de l'aménagement qui privilégie la production d'objets techniques autonomes sans tenir compte du tissu urbain;

- contre la muséification du patrimoine urbain et rural.

Les projets urbains de Bologne, Barcelone, Bilbao, Nantes, etc ... n'ont pas fini d'acquitter leur dette à l'égard de cette pensée visionnaire: « Le passé n'est plus opposé au présent (...), le centre à la périphérie ». La qualité du projet urbain doit être apprécié à sa « capacité à mobiliser des acteurs dans la durée (...), à redéfinir des limites en lien avec une concertation inédite du paysage global ».

Dérives architecturales et urbanisme de projet.

Ces diverses théorisation qui font du passé et du contexte les ressources essentielles du projet n'ont pourtant pas empêché l'architecte-artiste-solitaire et ses « machines célibataires », « objets autonomes et absolus », de triompher « dans une ville existante conçue comme une structure fragile, transitoire, modifiable »

F.Choay est à nouveau sollicitée pour instruire le procès de ces dérives; pour elle l'opposition entre l'architecte-artiste-solitaire-de génie et urbaniste rationalisateur , d'ordre structurel, ne doit pas faire oublier que « les vrais bâtisseurs du XXème siècle sont les ingénieurs (...) sans les calculs desquels nos vedettes actuelles apparaîtraient pour ce qu'elles sont: des dessinateurs de logos ».

La fascination des architectes pour « le dessin, le colossal, l'image » signe selon Olivier Mongin le renoncement définitif à l'ambition des CIAM de créer « l'espace-temps ».

La culture urbaine, y compris dans les théorisations sur le projet urbain , ne fait que refléter ce débat ancien; les uns tenant pour un projet qui

« existe déjà sous la forme d'un contexte » et les autres justifiant le plein exercice de leur liberté artistique par la nature d'un environnement immaîtrisable. En bref R.Koolhaas contre H. Gaudin et B.Huet. En fait ce débat renvoie à une autre interrogation qui porte sur l'origine de la création.

Rythmiques urbaines ou comment ouvrir la matière. (de Portzamparc et Gaudin).

Qu'est ce que créer, au delà de l'opposition entre le travail de l'urbaniste et de l'architecte ? L'auteur tente de répondre à cette question en empruntant à la langue poétique ; pour Gaudin, la création est rythme: « Le rythme est immanent à l'existence naissante »; pour de Portzamparc s'appuyant sur la naissance de son projet de la Cité de la Musique à La Villette, la création est affrontement entre matière et lumière: « Des espaces lumineux côtoient des espaces pleins (...) partition d'ombre et de lumière ».

L'urbaniste, l'architecte et la vie publique.

Le local façonné par l'architecte et l'urbaniste peut donc redevenir un « lieu » qui s'inscrit dans « la matière et le contexte » ; l'opération essentielle consisterait à « recoudre le tissu urbain » en retrouvant et en faisant évoluer la forme urbaine; et l'îlot apparaît chez Mongin comme le paradigme de cette rénovations urbis. Aldo Rossi et Ch de Portzamparc l'ont privilégié aux plans théoriques et pratiques comme possibilité de « retrouver l'universalité de la rue »; L.Kahn et H. Gaudin ont de leur côté affirmé que « l'acte de construire n'a de sens que s'il permet d'édifier un espace collectif, d'instituer du collectif qui tienne dans la durée »

Le concours lancé pour le réaménagement du centre de Paris, aux Halles, permet à l'auteur de découvrir le décalage entre théorisation et pratique puisque ce sont des objets architecturaux qui ont été livrés où « la dimension » souterraine , pourtant décisive, apparaît secondaire »; décalage redoublé par la difficulté de « recoller les morceaux de la métropole » et de « renouer un rapport public et privé ».En bref un contre exemple très pédagogique qui illustre la difficulté politique de concevoir l'espace du projet comme espace public dans toutes les formes de consultation (revendication avant-gardiste contre défense de la proximité).

Exigences politiques.

Ré-instituer la ville, recréer des limites.

Se donner pour objectif de refonder la condition urbaine sur l'expérience ne doit pas faire oublier que désormais cette expérience « peut avoir lieu dans des espaces repliés sur eux-mêmes (...) qui interdisent la relation avec un dehors(...), affaire de privilégiés(...), de gentrifiés de la ville-centre qui se contemplent dans le miroir de la ville classique et de son patrimoine »; l'espace urbain comme un « club privé ».

Au contraire, les ensembles de l'âge post-urbain se caractérisent par l'éclatement et la non-intégration des niveaux et des instances géo-politiques; d'où la nécessité de « ré-articuler la ville à l'urbain (...), de retrouver le local(...), de redonner cohérence là où les espaces se séparent et se contractent ».

Etats-Unis: entre incorporation et metropolitics

L'étalement spatial – urban sprawl- s'y traduit par deux politiques différentes: soit l'annexion des territoires périphérique à l'initiative des villes-centres, soit l'incorporation « qui consiste à transformer un territoire en municipalité autonome. ».

Les impératifs de la conurbation.

En dehors de USA – « l'urban sprawl » - a amené la sphère du politique à « dépasser le stade municipal de la politique de la ville pour penser le lien entre plusieurs entités au sein de la métropole »; les politiques de ré-agglomération s'affrontent alors aux « logiques de démarquage (...) et de sécession ». Ces « metropolitics » sont des réponses autant territoriales que démocratiques (au double sens de représentation et de participation).Ces metropolitics peuvent cependant être contournées par le haut et le bas, par l'illusion de ville globale et par le repli sur l'espace communal, ou rendues

inefficaces par les contradictions et les freinages entre les 3 niveaux d'actions (communal, métropolitain, fédéral-étatique).

La refondation métropolitaine

Quelques soient les contextes géopolitique, l'Etat, surtout quand il reste fort, entend initier et accompagner les logiques de fondation métropolitaine: Istanbul; Téhéran, Le Caire et les villes chinoise en témoignent.

Permanence de la ville européenne.

Face à l'extension de la ville globale- flux et privatisation -, la ville européenne persiste comme mythe mobilisateur pour les uns, alors qu'elle participe déjà de l'économie mondialisée en réseau pour les autres. Olivier Mongin fait une large part à la pensée de Patrick Le Gales (« Le retour des villes européennes ») pour montrer les atouts de nos villes:

- leur taille: entre 200.000 et 2 millions d'habitants,
- leur capacité à être des supports d'action politique (situation entre l'Etat et les institutions européennes),
- leur mise en réseau qui leur permet en outre de « légitimer l'idée d'un intérêt général européen (...) méta-national,
- enfin la ville européenne a la capacité d'empêcher la formation de villes duales grâce à sa grande diversification sociale et culturelle:
- « L'annonce d'un carnage de la ville européenne est pour le moins prématuré ».

Pierre Veltz dans « Les villes européennes dans l'économie mondiale » imagine sur un autre mode la résurgence de la ville européenne: elle a d'abord les moyens culturels de « reconquérir une identité que l'économie tend à dissoudre », ensuite, elle peut valoriser « les structures historiques et territoriales comme ressources compétitives dans le réseau économique de grande envergure »;

Cette vision d'espoir repose sur la thèse que « l'extension sans partage de la régulation mondiale » ne peut être la seule voie de la compétitivité, et donc que « l'économie suscite « en retour » des lieux car il ne peut se satisfaire de l'utopie négative de la cité virtuelle ».

A contrario d'autres réflexions insistent sur la dépendance des villes européennes prises dans le réseau mondialisé: « Aux réseaux globaux, le « milieu » territorial urbain n'offre plus de réels et pertinents enracinements mais simplement des ancrages ».

En conséquence les niveaux du global et du local vont-ils se séparer ou s'unifier selon des formes inédites? Destin fragile et incertain...

III.Recréer des communautés politiques; de la lutte des classes à la lutte des lieux.

« L'urbain toujours orchestré par une relation entre un dedans et un dehors ne peut être ramené au seul territoire (...), il exige une représentation territoriale donnant accès à une participation effective (droit de vote) ».

Leçons d'une comparaison France-Amérique.

L'auteur montre à partir de la logique de discrimination positive mise en oeuvre en France et aux USA la profonde différence entre 2 types de politique de la ville, l'une guidée par la logique communautaire, l'autre par la logique républicaine.

Divergences et convergences.

Au delà des oppositions souvent caricaturées entre ces expériences « d'affirmative action » ou de développement communautaire l'auteur montre 3 points de convergence:

- attente ou pas de résultats concrets et immédiats,
- degré de mobilisation des acteurs,
- degré d'implication de la puissance publique et des institutions économiques.

Traitement par le lieu et participation démocratique.

Parmi les 3 objectifs communs des politiques d'intervention sur les territoires urbains handicapés: « soit partager le fardeau des populations avec d'autres (...), soit attirer les richesses extérieures (...), soit changer la condition des habitants (...) par la promotion individuelle, seul ce dernier assure des avantages aux habitants. La politique de la ville « qui voudrait changer la vie par la ville » et non par la participation des habitants à l'échange productif est condamnée selon Olivier Mongin à une efficacité relative, et surtout à renforcer la politisation de la question de l'immigration. Autre critique complémentaire: « Si la résurgence des lieux est un point de départ, elle ne détermine en rien la possibilité de retrouver le sens de l'émancipation urbaine. La politique de la ville se doit de créer des lieux qui ne soient pas bouclés sur eux-mêmes », des lieux facilitant mobilité et mobilisation..

La double exigence de l'accès et de la mobilité.

L'auteur met en exergue de sa réflexion sur les impératifs du traitement de la question urbaine la formule du romancier portugais Manuel Torga: « L'universalité, c'est le local moins les murs ».

« Constitution d'un lieu, exigence de mobilité (...), action collective »: la lutte des lieux n'est pas celle de la défense « d'un lieu-dit », lieu de repli et de l'entre-soi sécuritaire ou ethnique, mais la démarche qui institue un lieu (architectural, participatif, mobilisateur). L'architecture et l'urbanisme comme générateurs de ville?

Olivier Mongin en attend les « conditions (qui permettront) que les individus puissent jouir des instruments et des institutions leur permettant d'exercer leur liberté. Ce qui passe par l'accès à l'emploi, par la capacité de participer collectivement, mais aussi par les outils de la formation ». Et l'auteur de montrer que cette capacité est « inséparable d'une société ouverte, de la possibilité de se mouvoir, de ne pas tout attendre d'un lieu ». En résumé: « Pas de lieu sans mobilité ».

Il resterait à trouver selon la formule que l'auteur emprunte à Robert Putman « un équilibre entre liens forts et liens faibles (...) car on ne craint les liens faibles qui exigent les contacts avec l'extérieur (...) que si l'on a des liens forts (s.e. avec le dedans).

L'utopie urbaine comme scénario collectif (Alberto Magnaghi).

Créer des lieux favorisant participation et mobilité: comment s'y prendre ?

Olivier Mongin convoque longuement Alberto Magnaghi dans sa théorisation publiée dans le « Le projet local ».

« Le scénario que je propose, et qui se réfère à la vision utopique de la région d'Ecopolis, vise la reconstruction des frontières de la ville, la création d'une nouvelle centralité, la mise en réseau de centres urbains et l'établissement de nouvelles hiérarchies régionales ». Cette utopie contemporaine, à la différence de celle de Thomas More, doit tenir compte de 3 conditions:

- rechercher l'équilibre écologique et anthropologique fragilisé par l'urbain généralisé et mettre en scène les liens entre les corps, la terre et la nature,
- affirmer le caractère collectif de l'utopie (mobilité, mobilisation, participation),
- se démarquer de l'utopie techniciste de la cité virtuelle tout en s'appuyant sur le cyberspace: « Le cyberspace peut être intégré dans des espaces et des places réels et concrets et ainsi enrichir notre culture des lieux par un savoir technique et communicationnel, au service du nouvel espace public ».

« Le scénario d'une utopie urbaine contemporaine, collective et soucieuse d'un lieu n'est pas une fiction », il a été mis en oeuvre par Alberto Magnaghi dans la vallée du Pô. Magnaghi reprend en l'élargissant la réflexion de Giovannoni sur un patrimoine « devenu multidimensionnel (...): les monuments, les anciens établissements agricoles, les petites villes, les paysages et les réseaux hydrauliques, mais aussi bien (le) patrimoine d'activités économiques et sociales locales (agricoles, artisanales) ».

Ce territoire n'est pas donné a priori comme « matière première mais il est un aboutissement , une production, une création collective », une lutte pour les lieux.

A partir d'une classification qui distingue dans le Projet Local 4 types d'espaces dissociés:

- les espaces affectés à l'urbanisation des banlieues industrielles métropolitaines,
- les espaces situés en plaine exploités par l'industrie verte,
- les espaces côtiers consacrés aux loisirs qui verrouillent l'accès aux paysages de l'arrière-pays,
- les espaces collinaires et montagneux avec leurs cités perchées qui sont laissées à l'abandon.
- Magnaghi propose une civilisation « côtière et collinaire » avec une économie urbaine qui rappelle la ville-réseau d'hier et rejette aussi bien la logique du « non-plan » que celle de la planification imposée au lieu.

Remises en mouvement « périphériques »; la renovatio urbanis de Bernardo Secchi.

Ce projet local accordant lieu et mobilité doit aussi prendre en compte « une économie d'échelles diversifiées (...) où les territoires doivent se raccorder aux institutions de travail et aux flux marchands ». L'économie d'échelle doit ainsi redonner un rôle à des centres qui ne soient pas une réplique de la centralité classique.

La démarche de B.Secchi consiste à concevoir ses projets à partir des marges.

« Recoudre, cela signifie mettre en relation les divers pôles sans privilégier le seul

centre, et recréer des lieux cohérents en bâtissant des aires urbaines depuis ses marges et ses périphérie ».

On distingue trois implications majeures de cette démarche:

- « Il y a une grammaire (syntaxe et morphologie) générative de l'urbain et des règles (corporelles, anthropologiques, matérielles) qu'il convient de respecter mais qui ne peuvent être imposés arbitrairement »,
- « Il faut instituer des relations spatiales entre parties de territoires qui sont en conflit ou en discordance »,
- « Il faut réinscrire la périphérie dans les flux maîtrisés, favoriser le recentrement des flux par les marges ».

L'auteur avec les exemples de Lyon et St Nazaire illustre la mise en oeuvre concrète de la renovatio urbis de Secchi pour finir par le laisser conclure par une belle démonstration de l'art du décentrement, clef de sa démarche intellectuelle:

« Face à des conurbations démesurées, indifférentes à l'expérience individuelle et collective de ses habitants dont plus personnes ne connaît le nombre, les villes d'Europe et notre savoir d'urbanistes ou d'architectes m'ont toujours paru petits, sous dimensionnés, presque inutiles. Et pourtant quand je discute avec mes collègues des ces pays, j'ai le sentiment d'une résonance, d'un écho plus ou moins proche des matériaux physiques, théoriques et rhétoriques européens, un écho qu'on ne peut pas simplement réduire à la seule « influence » de l'Europe. Les chose deviennent encore plus complexes lorsque, moi-même, je reviens en Europe enrichi par ces pays, et que je me fais porteur d'images et de constructions conceptuelles différentes. »-

IV. Conclusion: au milieu de la ville et entre deux mondes.

La nouvelle condition urbaine est devant nous si nous voulons cesser d'être « des orphelins désespérés de la ville rêvée » ou si nous ne nous résignons pas « aux pratiques finies et fragmentées d'un monde urbain infini, celui de l'après-ville ».

La nouvelle condition urbaine est à inventer; que faire ?

- répondre par le bas à la mondialisation en s'appuyant sur l'expérience des lieux,
- instituer les limites et une culture de proximité,
- privilégier les agglomérations multipolaires présentant une cohérence (historique, géographique, économique),
- associer inscription dans un lieu et mouvement entre les lieux,
- instituer le débat public et la construction permanente du projet local.

Note de lecture établie par Jacques Marillaud